

Amiante Procès en APPEL

Soumis par Claude Iarrodé
30-05-2006

PROCES en APPEL Jacques LADOUMEGUE

Tribunal de PAU 29 Mai 2006-

De combien de Tribunaux faudra-t-il faire le siège pour que les victimes de l'Amiante obtiennent enfin justice ? Nous revenons aujourd'hui devant le Palais de Justice de Pau, parce que le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a rendu le 07 Novembre 2005 une décision inique, en déboutant les membres de la famille de notre collègue et ami, Jacques LADOUMEGUE, décédé la veille de son 50ème anniversaire en 1992 d'un cancer professionnel de l'Amiante.

Voir quelques photos

Ce faisant la victime et les membres des familles ouvriront ainsi droit à la rémunération de l'intégralité des préjudices subis et la majoration de la rente à la veuve. Jacques fut la 7ème victime des 75 malades reconnus par la Sécurité Sociale sur le seul site d'Arjuzanx où il a travaillé, 20 d'entre eux sont à ce jour décédés. Les motivations du refus du TASS de Pau sont aberrantes pour tous ceux qui ont travaillé dans cette Centrale Thermique, comme dans n'importe quelle Centrale du territoire d'ailleurs. Allons nous encore aujourd'hui entendre dans la bouche des Directions d'EDF ou de ceux qui les représentent à qui ils ont dicté les arguments, que les tâches effectuées par Mr LADOUMEGUE en qualité de rondier centrale ne consistaient qu'à surveiller des installations, que les précautions sur le site d'Arjuzanx étaient prises et que les agents étaient informés des précautions à prendre que les agents utilisaient des gants et des masques pour se protéger qu'EDF justifie avoir pris des mesures de sécurité pour préserver ses salariés et a donc satisfait à son obligation de sécurité... Ce serait risible si le sujet n'était pas aussi grave !!! Ce serait risible s'il n'y avait pas mort d'homme Ce serait risible s'il n'y avait pas tous ces copains partis trop tôt, ces vies estropiées 381 morts à EDF/GDF, 1884 MP reconnues répertoriées, 3000 morts par an de l'Amiante, 35000 travailleurs déjà victimes de ce fléau et 200 000 morts à venir d'ici 2020 en France !... A qui fera-t-on croire qu'il n'y a ni coupable, ni responsable ? La dangerosité du produit est avérée depuis 1906 et son utilisation a été interdite en France qu'en 1997. Aujourd'hui, le scandale de l'Amiante éclate au grand jour. Sans les bagarres sans relâche d'associations de victimes comme l'Andeva, sans la constance de militants syndicaux dont nous sommes, sans la persistance des victimes et des membres de leurs familles, sans les initiatives citoyennes et publiques organisées, sans l'investissement des victimes elles-mêmes et de leurs familles, sans le relais des médias, cette véritable catastrophe sanitaire et de santé publique resterait ignorée ! Les récentes affaires du Clémenceau et ces derniers jours d'Alstom à Lille témoignent que notre vigilance n'est pas vaine, que nous devons continuer, comme nous le faisons aujourd'hui, de dénoncer publiquement le peu de cas fait de la santé des salariés. Il faut que la justice ose dénoncer les Fautes des Employeurs, les qualifie d'Inexcusables et les sanctionne. Ce n'est que Justice ! Il faut que les responsabilités soient clairement établies. Il faut que sans tarder des procès au Pénal aient lieu, que les responsables soient jugés et les empoisonneurs condamnés. Un tel procès est en cours de préparation à EDF/GDF à partir de la plainte que nous avons déposée en 1996 au TGI de Mont de Marsan. Nous ne lâcherons pas prise ! L'affaire de l'Amiante doit faire école. Contrairement à une idée trop répandue, la souffrance au travail à EDF/GDF aussi tend à se généraliser. C'est le cas sur les plateaux clientèle ou le fichage-flicage et l'infantilisation sont de rigueur, mais c'est le cas dans la plupart des secteurs, car il faut faire toujours plus avec toujours moins de moyens. La casse de la nationalisation du Gaz et de l'Electricité est cohérente avec la volonté des patrons et des libéraux qui les servent de mettre à bas le code du travail, aussi nous devons redoubler d'effort pour la faire échouer et c'est possible. Quelles que soient les professions la souffrance au travail n'est pas, ne peut pas être un variable d'ajustement négligeable. Au-delà de l'Amiante, la réglementation fait obligation aux Employeurs de rédiger des fiches et des attestations d'exposition à tous les salariés qui ont utilisé ou utilisent encore de nombreux cancérigènes et autres produits chimiques toxiques. Et pourtant rien n'est fait, rares sont les cas où ces obligations réglementaires sont respectées! Nous allons enfourcher ce nouveau cheval de bataille sans plus tarder, car notre santé a pas de prix, nos vies valent bien plus que leurs profits !!! Nous ne baisserons pas la garde et déjà des rendez-vous sur ces questions sont pris. Le Samedi 30 Septembre, l'ANDEVA organise une nouvelle Manifestation Nationale à Paris des victimes de l'Amiante, nous prendrons des dispositions pour participer à cette initiative. Le Jeudi 16 Novembre, les Fédérations CGT et FO des Industries Electriques et Gazières organisent un RASSEMBLEMENT et une MANIFESTATION aux sièges des Directions d'EDF et de GDF sur les questions de l'Amiante et de tous les produits toxiques. Nous pouvons d'ici là créer les conditions que la participation des salariés, des syndicats, et des fédérations syndicales soit encore plus large qu'elle ne l'est pour l'instant. Notez ces rendez-vous de mobilisations sur vos agendas, nous continuerons d'avoir besoin les uns des autres, face à un système pensé et conçu pour empêcher le travailler ensemble, visant la mise en concurrence des salariés entre eux, cherchant à

généraliser l'individualisation des performances, ... il nous faut construire la solidarité de lutte !!! Pour la mémoire de Jacques, pour Maïté que son état de santé tient empêchée d'être parmi nous, pour Valérie et Sébastien ici présents, pour toutes les victimes de l'Amiante et du mal-être au Travail, nous attendons du procès de ce jour une décision claire, favorable, la Faute Inexcusable de l'Employeur EDF doit être prononcée, comme elle a déjà été pour 27 autres anciens collègues de Jacques. Inviter à assister en silence aux plaidoieries...